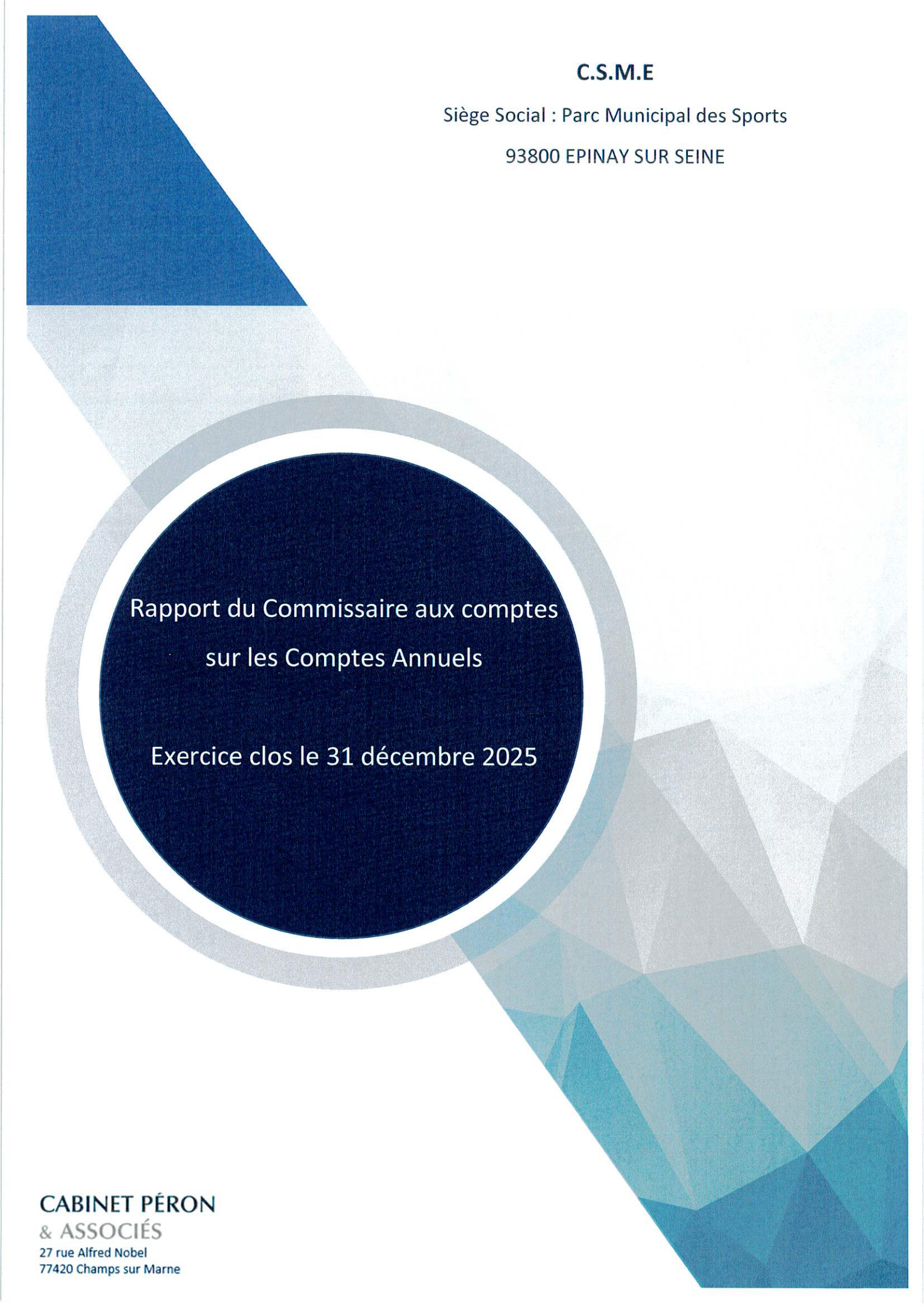




C.S.M.E

Siège Social : Parc Municipal des Sports

93800 EPINAY SUR SEINE

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

**CABINET PÉRON
& ASSOCIÉS**

27 rue Alfred Nobel
77420 Champs sur Marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

À l'Assemblée générale de C.S.M.E,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'EPINAY SUR SEINE (C.S.M.E) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

2.3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note Annexe libre « Changement de méthode comptables ».

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Champs Sur Marne, le 22 mai 2026

Le commissaire aux comptes

CABINET PÉRON & ASSOCIÉS



Jean François PÉRON



CLUB SPORTIF MULTISECTIONS D'EPINAY SUR SEINE



6, avenue de Lattre deTassigny, 93800 Epinay sur Seine
Tél : 01 42 35 06 42 / E-mail : info@csme.fr / site : www.csme.fr

ETATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2025 :

Compte de Résultat

Bilan

Annexe



Bilan financier 2025

Actif				Passif			
Classe		Montant	Montant	Classe		Montant	Montant
		N	N-1			N	N-1
Actif fixe (argent immobilisé)				Capitaux permanents (ressources durables de l'association)			
2	Immobilisations Net	564,00 €	1 549,00 €		Capital ou Fonds associatif (apport des fondateurs de l'association) et subventions non renouvelables (accordées pour l'achat d'un bien dont le renouvellement ou amortissement est à la charge de l'association)	280 075,00 €	535 073,00 €
	Biens durables (>1an) propriété de l'association				Report à nouveau (résultats antérieurs en réserve)	331 256,00 €	378 061,00 €
20	Immobilisations incorporelles non amortissables (fonds de commerce, brevets, licences)	62 991,00 €	80 291,00 €	10	Résultat du dernier exercice (positif ou négatif)	-51 181,00 €	-42 478,00 €
21	Immobilisations corporelles amortissables (immobilier, mobilier)	1 564,00 €	1 549,00 €	11	subventions d'investissement renouvelables (accordées pour l'achat d'un bien dont le renouvellement sera assuré par le financeur)		
27	Immobilisations financières (actions, obligations et cautions)	62 991,00 €	80 291,00 €	12	Provisions pour risques et charges (assurance sur l'avenir qui consiste à provisionner des fonds en cas d'excédent pour se prémunir des risques éventuels).		
28	Amortissement des Immobilisations			13	Emprunts à moyen et long terme (EMLT >1 an)		
				15	Fonds dédiés (ressources financières non encore utilisées : subventions, donations, legs)		
3	Stocks			16	Comptes de tiers (emprunts et dettes à court terme)	50 828,00 €	50 839,00 €
	Marchandises, matières premières				Personnes physiques ou morales à qui l'on doit de l'argent à court terme (DCT)		
Actif circulant		6 871,00 €	2 107,00 €		Factures non parvenues	11 424,00 €	7 260,00 €
	Personnes physiques ou morales qui doivent de l'argent à l'association	0,00 €	4 714,00 €		Dettes financières (découverts bancaires, emprunts)		
	Autres ordres	2 107,00 €	496,00 €		Dettes d'exploitation (fournisseurs)	39 064,00 €	43 279,00 €
	Charges constatées d'avance	4 764,00 €			Dettes diverses (sociales ou fiscales)		
5	Comptes financiers - Trésorerie	32 768,00 €	379 393,00 €		Autre dettes	10 340,00 €	0,00 €
	Disponibilités bancaires	307 811,00 €	345 552,00 €		Produits constatés d'avance		
	Comptes épargne	10 036,00 €	27 578,00 €				
	Caisse	14 621,00 €	6 253,00 €				
	Caisse	0,00 €	10,00 €				
	BNP	0,00 €	0,00 €				
	virement interne	0,00 €	0,00 €				
Total Actif Bilan		340 903,00 €	386 152,00 €	Total Passif Bilan		340 903,00 €	386 152,00 €

COMPTE DE RESULTAT EXERCICE 2025

CHARGES	N-1 / €	N / €
---------	---------	-------

60. Achats (sauf 603)		
601. Matières premières	0,00	
602. Autres approvisionnements	146,00	0,00
604. Etudes et prestations	24 052,00	20 092,00
606. Achats non stockés	78 065,00	60 600,00
607. Achats de marchandises		
Total achats	102 263,00	80 692,00
603. Variation des stocks	0,00	

61. Services extérieurs		
611. Sous-traitance générale	0,00	
612. Redevances de crédit-bail		
613. Locations	8 395,00	7 710,00
614. Charges locatives		
615. Entretien et réparations	10 729,00	8 547,00
616. Primes d'assurances	5 982,00	10 434,00
617. Etudes et recherches		
618. Divers	279,00	90,00
Total services extérieurs	25 385,00	26 781,00

62. Autres services extérieurs		
621. Personnel extérieur	36 781,00	47 302,00
622. Rémunérations d'intermédiaires	11 677,00	13 971,00
623. Publicité et relations publiques	7 536,00	1 562,00
624. Transports		
625. Déplacements et réceptions	52 947,00	73 357,00
626. Frais postaux et de télécoms	1 733,00	1 780,00
627. Services bancaires et assimilés	537,00	1 155,00
628. Divers	79 811,00	65 398,00
Total autres services extérieurs	191 022,00	204 525,00

64. Charges de personnel		
641. Rémunérations du personnel	445 326,00	248 810,00
6413. Indemnisation Quasi Bénévoles	48 313,00	31 818,00
6414. Indemnités avantages divers	846,00	7 993,00
645. Charges de sécurité sociale	70 704,00	66 151,00
647. Autres charges sociales	3 066,00	5 777,00
648. Autres charges de personnel		
Total charges de personnel	568 255,00	360 549,00

Autres charges		
63. Impôts et taxes	4 517,00	3 034,00
65. Autres charges de gestion courant	107 918,00	127 684,00
66. Charges financières		
67. Charges exceptionnelles	2 835,00	0,00
68. Dotations aux amortissements	176,00	0,00
69. Impôts sur les sociétés		
Total autres charges	115 446,00	130 718,00

TOTAL CHARGES	1 002 371,00	803 265,00
----------------------	---------------------	-------------------

86. Emplois des contributions volontaires		
860. Secours en nature	0,00	0,00
861. Mise à disposition gratuite de bie	0,00	0,00
862. Prestations	0,00	0,00
864. Personnel bénévole	0,00	
Total emplois des contributions	0,00	0,00

PRODUITS	N-1 / €	N / €
----------	---------	-------

70. Ventes de produits et services		
701. Ventes de produits finis	0,00	0,00
702. Ventes de produits intermédiaires	60,00	0,00
704. Travaux	0,00	0,00
705. Etudes	0,00	0,00
706. Prestations de services	0,00	0,00
707. Ventes de marchandises	143,00	0,00
708. Produits des activités annexes	187 016,00	25 871,00
Total ventes	187 219,00	25 871,00

75. Produits de gestion		
751. Redevances pour concessions	416,00	0,00
754. Collectes	0,00	
756. Cotisations	333 051,00	338 356,00
758. Produits divers de gestion	44 716,00	51 347,00
Total produits de gestion	378 183,00	389 703,00

Autres produits		
71. Production stockée	0,00	0,00
72. Production immobilisée	0,00	0,00
74. Subventions d'exploitation	394 063,00	335 155,00
	Ville	205 000,00
	Conseil Général	
	Conseil Régional	
	Etat	
	Autres subventions	159 123,00
	Aide à l'emploi	29 940,00
743. Partenaires		
758. collectes (mécénat)		907,00
76. Produits financiers	900,00	448,00
77. Produits exceptionnels	0,00	0,00
78. Reprises sur amortissements	0,00	
79. Transferts de charges	-472,00	
Total autres produits	394 491,00	336 510,00

TOTAL PRODUITS	959 893,00	752 084,00
-----------------------	-------------------	-------------------

RESULTAT (excédent ou déficit)	-42 478,00	-51 181,00
---------------------------------------	-------------------	-------------------

87. Contributions volontaires		
870. Bénévolat	0,00	
871. Prestations en nature	0,00	0,00
872. Dons en nature	0,00	0,00
Total contributions volontaires	0,00	0,00



ANNEXES AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 340 903 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits de gestion sont de 389 703 € et accusant un déficit de 51 181 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de réglementation comptable

Les règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03 modifient le plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement. Les comptes de l'exercice clos la 31 décembre 2024, ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. Nous vous précisons que l'application de l'application ANC n° 2022-06 n'a pas eu une incidence significative sur la comparabilité des informations financières entre les exercices.

TABLEAU IMMOBILISATIONS

Année 2025				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Immobilisations cumulées au début de l'exercice	Augmentations immobilisations de l'exercice	Diminutions d'immobilisations de l'exercice	Immobilisations Cumulées à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	80291,04		17300,00	62991,04
TOTAL GENERAL =	80291,04	0,00	17300,00	62991,04

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Année 2025				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles	80291,04	0,00	17300,00	62991,04
TOTAL GENERAL =	80291,04	0,00	17300,00	62991,04

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Année 2025				
Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions cumulées au début de l'exercice	Augmentations Provisions de l'exercice	Diminutions Provisions de l'exercice	Provisions Cumulées à la fin de l'exercice
	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL =	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES DETTES

Année 2025			
	A	B	C
Rubriques	TOTAL DETTES	- 1 an	+ 1 an
Fournisseurs factures non parvenues	11424,00	11424,00	
Rémunération due	121,00	121,00	
Charges sociales sur congés payées	34930,00	34930,00	
Formation professionnelle	3710,00	3710,00	
Impôts à la source	303,00	303,00	
Autres	10340,00	10340,00	
TOTAL (I) =	60 828,00	60 828,00	0,00
TOTAL (II) =	0,00	0,00	0
CSMF TOTAL GENERAL = (I)+(II)	60 828,00	60 828,00	0,00



22/05/2026